sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant

la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation

art..D.124-9).

## ATTESTATION DE STAGE à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou Dénomination sociale : CAZAL Jean Daniel
Adresse: 25 E Chemin Paul Legros, 97432 Ravine des Cabris
<b>☆</b> 0693806455
<b>u</b>
Certifie que
LE / LA STAGIAIRE
Nom : HOARAU
Adresse : 39 Chemin Auguste Boyer, Plaine des Grègues, Saint-Joseph
□ 0692 54 77 73 mél : jeremy.hoarau.btssio@gmail.com
ÉTUDIANT-E EN : BTS SIO
AU SEIN DU : LYCÉE PIERRE POIVRE
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
Durée du stage
Dates de début et de fin du stage : <b>Du</b>
Représentant une durée totale de 6 semaines
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et
autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence
consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE
Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un <b>montant total</b> de€
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve
du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du FAIT à Saint-Pierre
20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres,
sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à
faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

CAZAL, auto-entrepreneur dévelopeur